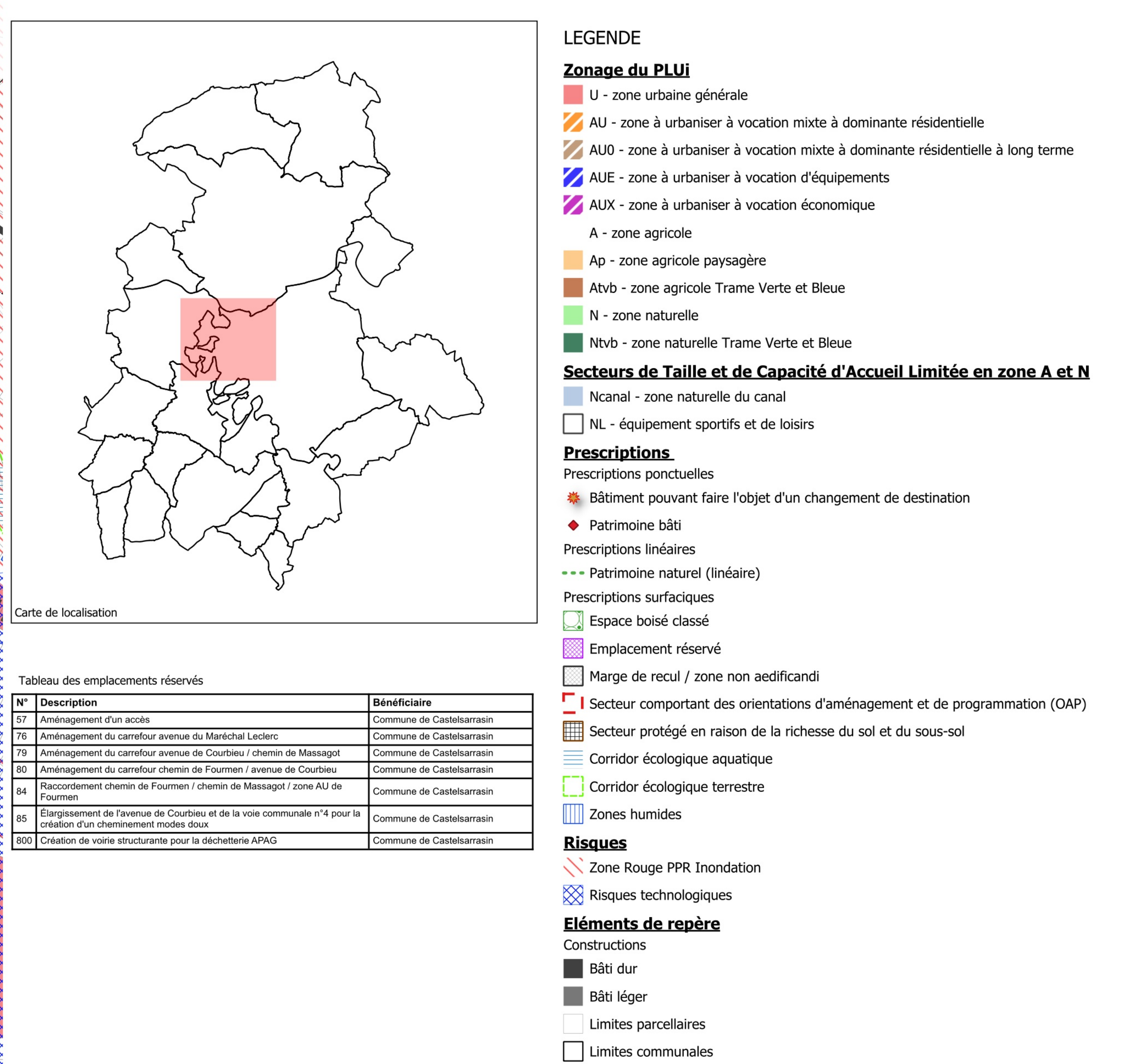




PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Planche de zonage

Commune de Castelsarrasin
Planche Nord Ouest

PLUi-H approuvé le 5 mars 2024
Modification Simplifiée n°1 et Mise en Compatibilité n°
approuvées le 03 mars 2026

Echelle : 1/ 6 095

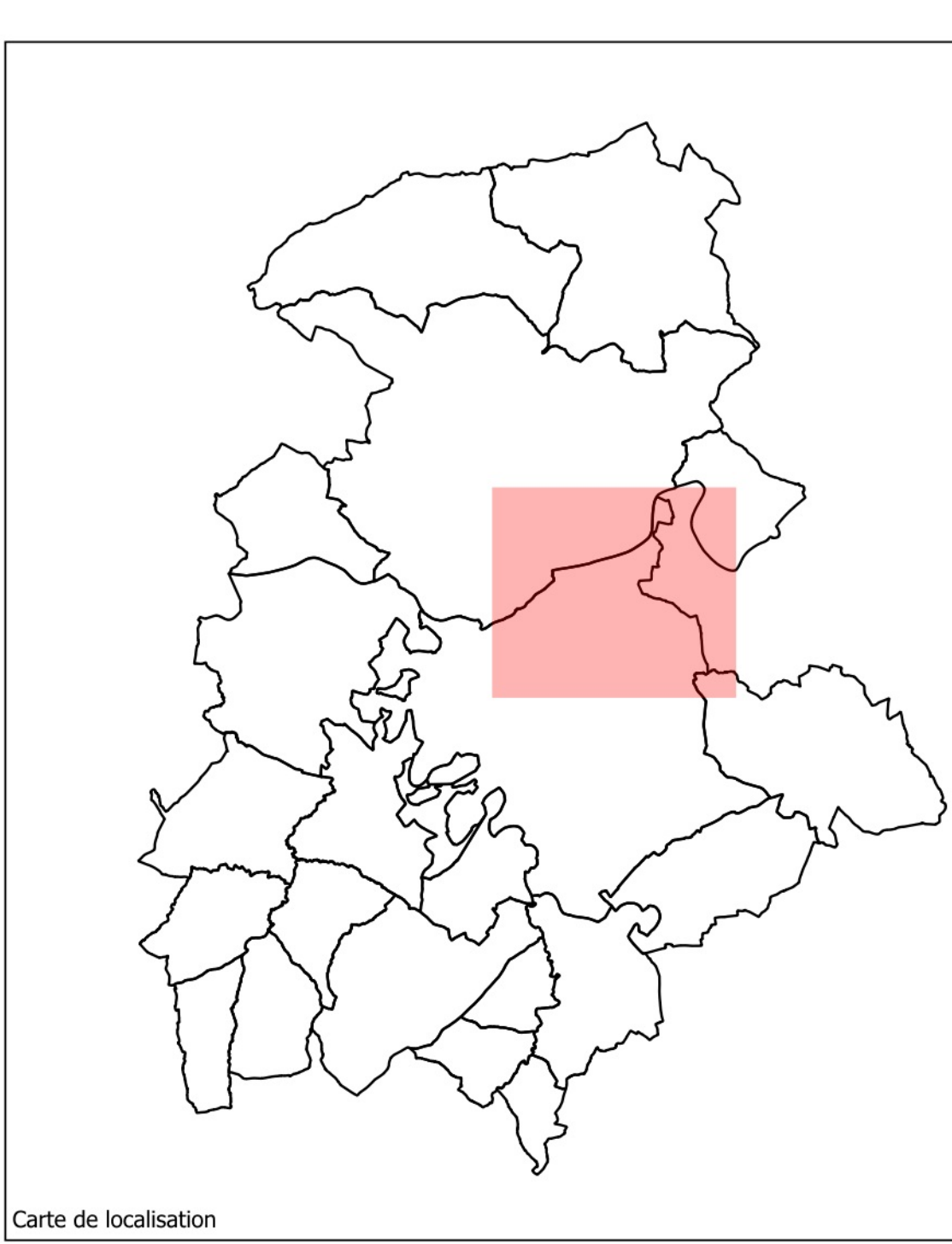
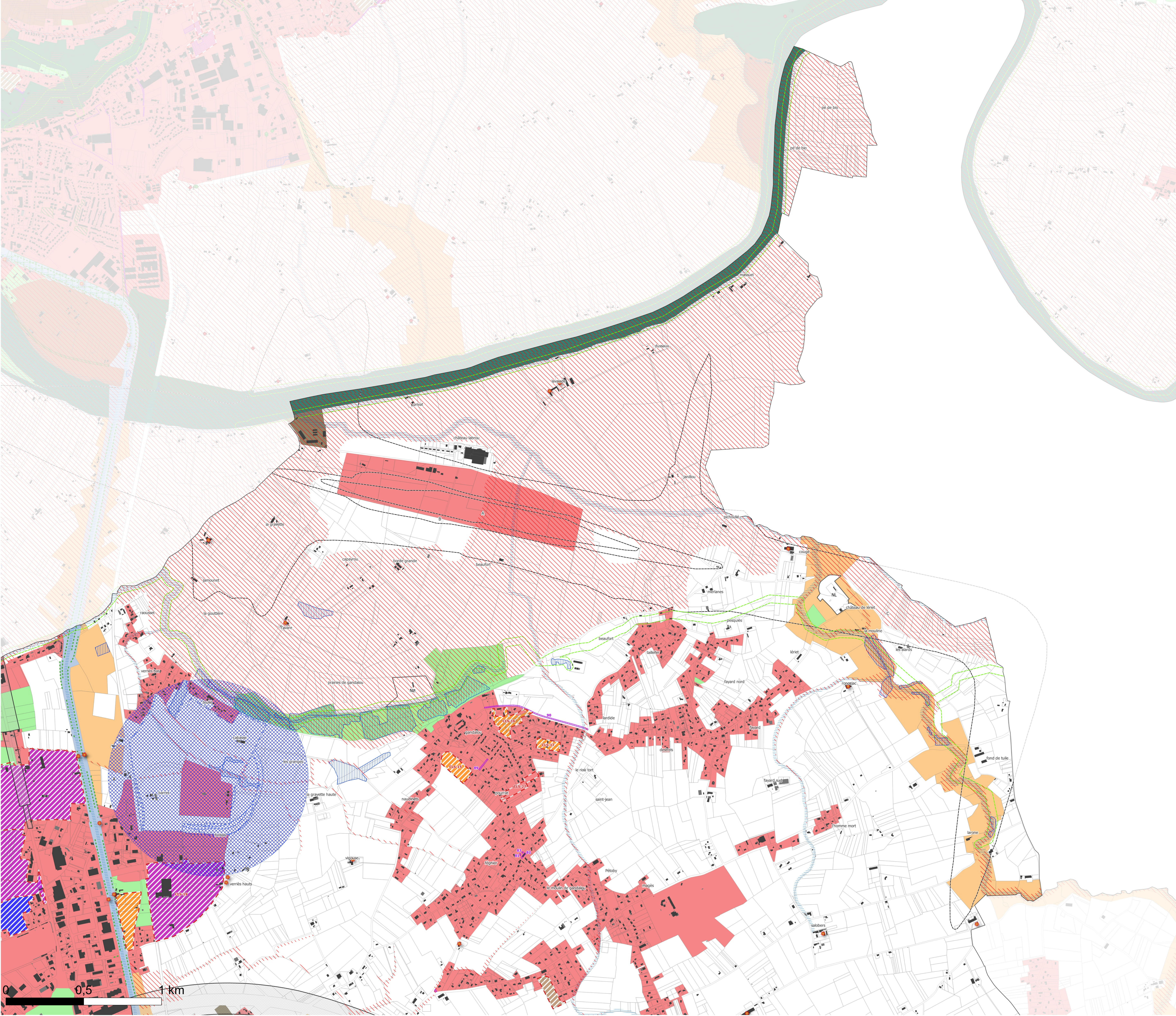


Tableau des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire
R1	Création d'un giratoire au niveau de l'intersection chemin du Moulin de Gandolou / route des Barthes	Commune de Castelsarrasin
R2	Création d'un giratoire au niveau de l'intersection chemin du Moulin de Gandolou / route des Barthes	Commune de Castelsarrasin
R3	Création d'un giratoire au niveau de l'intersection chemin du Moulin de Gandolou / route des Barthes	Commune de Castelsarrasin
R4	Raccordement chemin du Moulin de Gandolou / rue de l'Oppidum	Commune de Castelsarrasin
R5	Élargissement du chemin du Rieu Tort pour la création d'un cheminement piétonnier	Commune de Castelsarrasin

LEGENDE

Zonage du PLUi

- U - zone urbaine générale
- AU - zone à urbaniser à vocation mixte à dominante résidentielle
- AUX - zone à urbaniser à vocation économique
- A - zone agricole
- Ap - zone agricole paysagère
- N - zone naturelle
- NtVb - zone naturelle Trame Verte et Bleue
- Nm - zone naturelle militaire

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée en zone A et N

- NL - équipement sportifs et de loisirs

Prescriptions

- Prescriptions ponctuelles
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Prescriptions surfaciques
 - Emplacement réservé
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Corridor écologique aquatique
 - Corridor écologique terrestre
 - Zones humides

Risques

- Zone Rouge PPR Inondation
- Risques technologiques

Éléments de repère

Constructions

- Bâti dur
- Bâti léger
- Limites parcellaires
- Limites communales

Informations

- Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Castelsarrasin-Moissac



Citadia Conseil - 12 rue Edouard Belin - 32000 MONTAUDAM - Tél : 05 63 92 11 41 / Fax : 05 63 92 11 41 / Site : www.citadia.com



PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal

Planche de zonage

Commune de Castelsarrasin
Planche Nord Est

PLUi-H approuvé le 5 mars 2024
Modification Simplifiée n°1 approuvée le 03 mars 2026

Echelle : 1/ 7 816

Sources : DGFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © décembre 2025

Réalisation : © Citadia Conseil le 26/02/2024 ;
CC Terres des Confluences (SIG) le 18/02/2026

Logiciel SIG : QGIS 3.44
Système de référence : RGF93 v1 / Lambert-93 (EPSG:2154)



Carte de localisation

LEGENDE

Zonage du PLUI

- U - zone urbaine générale
- A - zone agricole
- Ap - zone agricole paysagère
- Atvb - zone agricole Trame Verte et Bleue
- N - zone naturelle
- Ntvb - zone naturelle Trame Verte et Bleue

Prescriptions

Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine bâti

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Marge de recul / zone non aedificandi
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Secteur de diversité commerciale
- Corridor écologique aquatique
- Corridor écologique terrestre
- Zones humides

Risques

- Zone Rouge PPR Inondation

Éléments de repère

Constructions

- Bâti dur
- Bâti léger
- Limites parcellaires
- Limites communales

N°	Description	Bénéficiaire
190	Création de stationnement	Commune de Castelsarrasin

CITADIA

06 03 92 25 47 info@citadia.com

06 03 92 25 47 info@citadia.com

TERRES des CONFLUENCES

communauté de communes

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Planche de zonage

Commune de Castelsarrasin

Planche Sud Ouest

PLUI-H approuvé le 5 mars 2024

Modification Simplifiée n°1 approuvée le 03 mars 2026

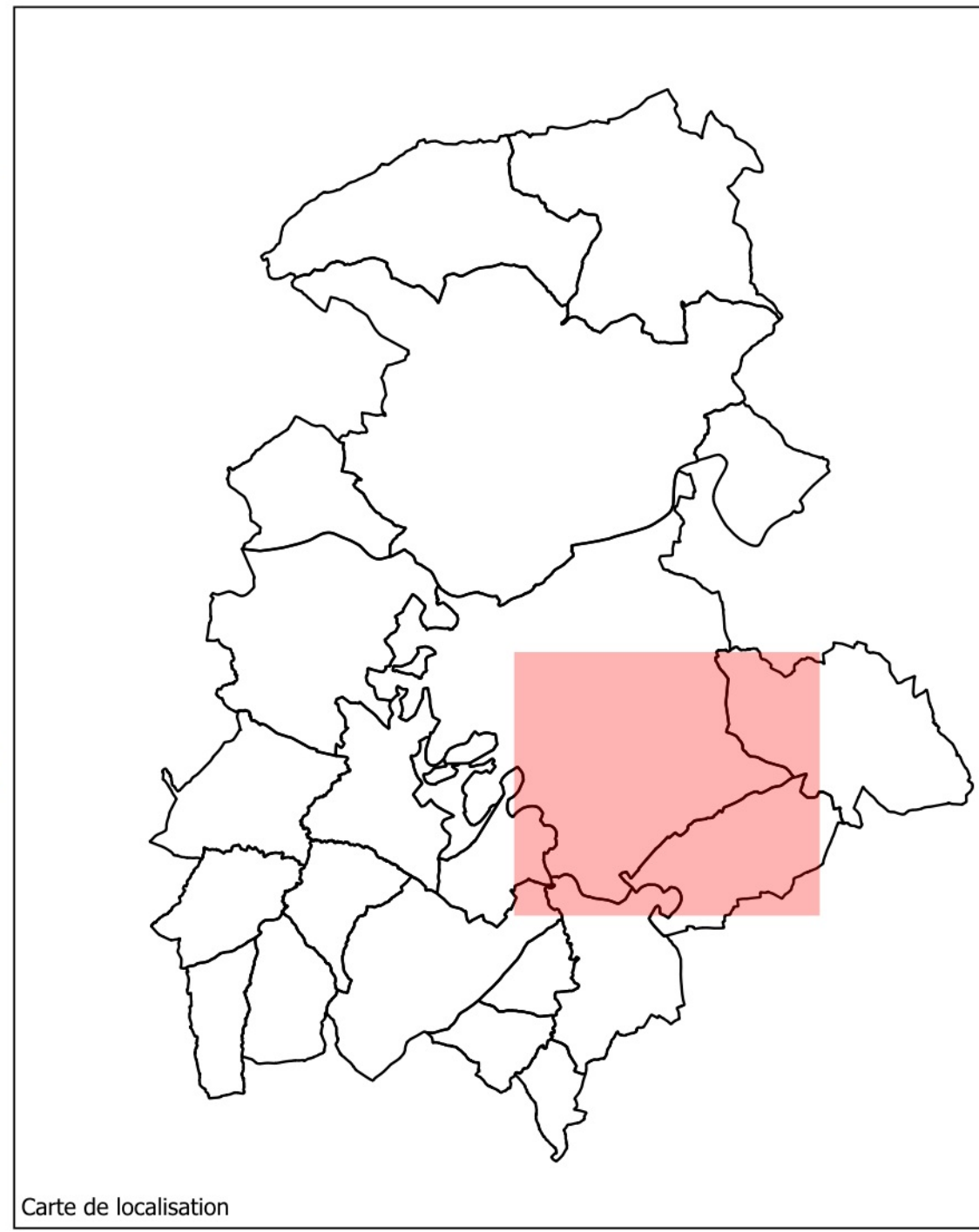
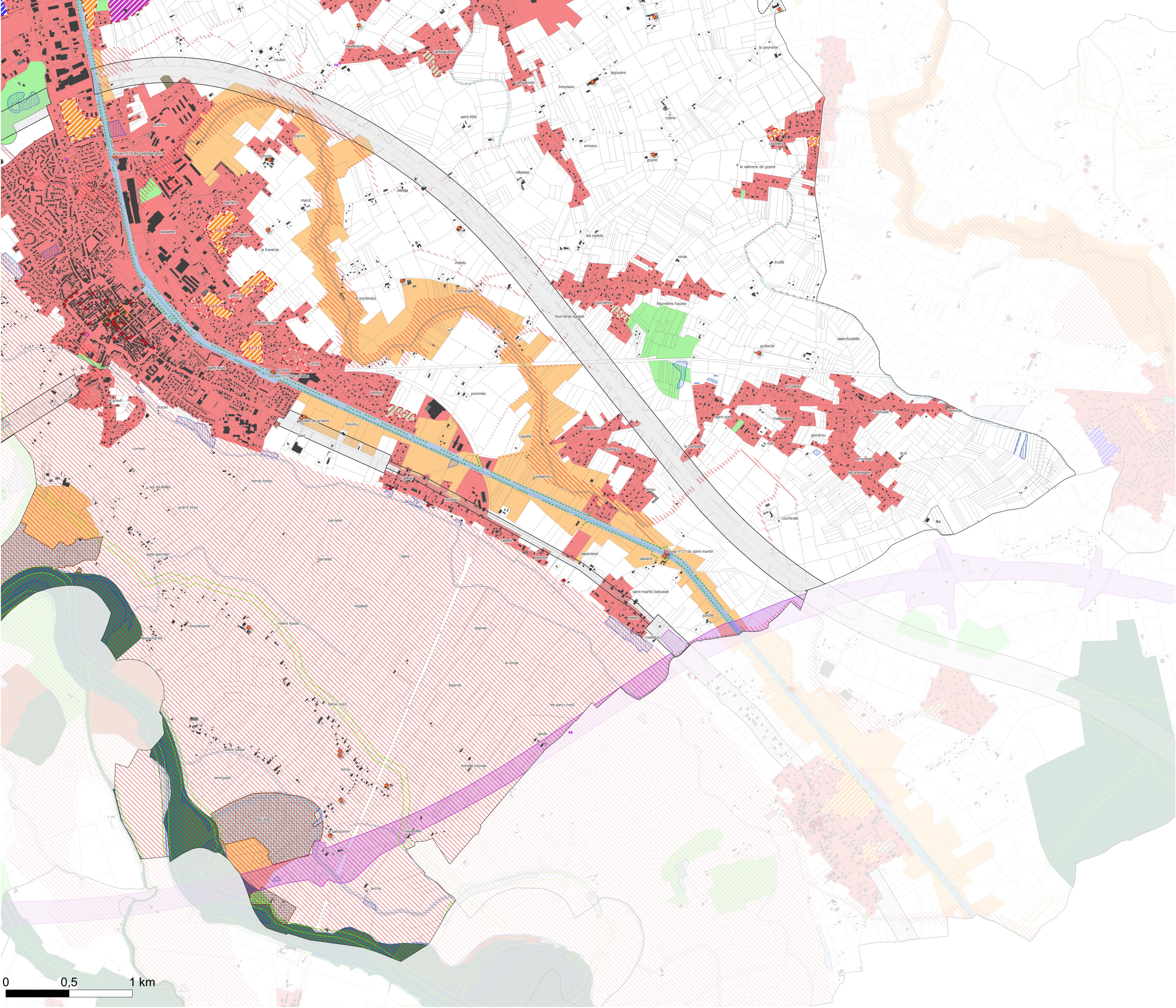
Echelle : 1/ 4 685

Sources : DGFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © décembre 2025

Réalisation : © Citadia Conseil le 26/02/2024 ; CC Terres des Confluences (SIG) le 18/02/2026

Logiciel SIG : QGIS 3.44

Système de référence : RGF93 v1 / Lambert-93 (EPSG:2154)



Carte de localisation

Tableau des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire
49	Projet des lignes nouvelles Bordeaux - Toulouse et ses aménagements connexes	Etat
78	Création d'un giratoire au niveau de l'intersection route de Lafarguaise / route des Barthes	Commune de Castelsarrasin

- LEGENDE**
- Zonage du PLUI**
- U - zone urbaine générale
 - AU - zone à urbaniser à vocation mixte à dominante résidentielle
 - AUD - zone à urbaniser à vocation mixte à dominante résidentielle à long terme
 - A - zone agricole
 - Ap - zone agricole paysagère
 - Atvb - zone agricole Trame Verte et Bleue
 - N - zone naturelle
 - Ntvb - zone naturelle Trame Verte et Bleue
 - Nm - zone naturelle militaire
- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée en zone A et N**
- Ncanal - zone naturelle du canal
 - Ax - artisanat et commerce de détail
- Prescriptions**
- Prescriptions ponctuelles
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Prescriptions linéaires
- Patrimoine bâti
 - Patrimoine linéaires
 - Patrimoine naturel (linéaire)
- Prescriptions surfaciques
- Emplacement réservé
- Marge de recul / zone non aedificandi
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Secteur de diversité commerciale
 - Corridor écologique aquatique
 - Corridor écologique terrestre
 - Zones humides
- Risques**
- Zone Rouge PPR Inondation
- Éléments de repère**
- Constructions
- Bâti dur
 - Bâti léger
 - Limites parcellaires
 - Limites communales

CITADIA

CADASTRE 2024 - 12 rue Edouard Belin 33000 MONTAUBAN / Tél : 05 63 92 11 41 / Fax : 05 63 92 11 41 / Email : info@citadia.com

TERRES des
CONFLUENCES
communauté de communes

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Planche de zonage

Commune de Castelsarrasin
Planche Sud Est

PLUI-H approuvé le 5 mars 2024
Modification Simplifiée n°1 approuvée le 03 mars 2026

Echelle : 1/ 9 603

Sources : DGFIP © Cadastre Droits de l'État réservés © décembre 2025

Réalisation : © Citadia Conseil le 26/02/2024 ;
CC Terres des Confluences (SIG) le 18/02/2026

Logiciel SIG : QGIS 3.44
Système de référence : RGF93 v1 / Lambert-93 (EPSG:2154)